

PV du CONSEIL D'ADMINISTRATION 27 MARS 2025

Le Président vérifie le quorum. Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 11h02.

Présents :

Mesdames Michèle BARRIOZ (présente jusqu'au point 2.9), Brigitte BETRANCOURT, Bernadette CHAMOUSSIN, Anne Marie CHENAL, Sylviane DUCHOSAL, Rose PAVIET, Monsieur Lucien SPIGARELLI (Président)

Excusée :

Madame Sylvie FONDARD (pouvoir à Sylviane DUCHOSAL)

Absent :

Monsieur Thierry MARCHAND MAILLET

Le PV de la séance du 23 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

1. RESSOURCES HUMAINES

1.1 PREVOYANCE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION

Le Conseil d'Administration a, par délibération du 26 septembre 2024, approuvé l'augmentation de la participation du CIAS et modifié certaines modalités d'attribution : modification de l'assiette prise en compte pour le calcul de la participation et modification des tranches. Cependant, il a été omis de noter dans la délibération que les autres mesures demeuraient inchangées, à savoir :

- La participation est proratisée en fonction du temps de travail et est versée directement à l'agent,
- La participation est versée exclusivement aux agents en activité qui adhèrent à la convention de participation, et ce qu'ils soient de droit public ou de droit privé.

Pour plus de clarté, il est donc proposé de modifier la délibération de mise en œuvre des modalités d'attribution de la participation de la collectivité au risque prévoyance en réintégrant les modalités conservées.

Les membres du Conseil d'Administration autorisent à l'unanimité le Président à modifier le contenu de la délibération prise le 26.09.2024 tel que proposé. 8 votes POUR.

1.2 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE – MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE AFIN DE CONCLURE UNE CONVENTION DE PARTICIPATION SUR LE RISQUE « SANTE »

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique vient renforcer le dispositif relatif à la protection sociale complémentaire en instituant notamment, à compter du 1er janvier 2026, en matière de santé, une participation financière obligatoire des employeurs publics à des contrats d'assurance (labellisés ou issus d'une convention de participation) souscrits par leurs agents.

L'adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents.

Le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, prévoit une participation mensuelle minimale des employeurs territoriaux au financement, pour chaque agent, des garanties de protection sociale complémentaire au titre des risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et les risques liés à la maternité, désignés sous la dénomination de risque « Santé ».

La complémentaire santé recouvre les frais de soins de santé, non couverts ou partiellement couverts par la Sécurité Sociale, tels que l'achat de médicaments, les frais d'optique, l'aide auditive, le forfait journalier et les frais dentaires.

La participation mensuelle des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à ce financement ne peut être inférieure à 15 euros par agent.

Le montant accordé par la collectivité peut être modulé selon le revenu ou la composition familiale de l'agent, dans un but d'intérêt social.

En application de l'article L 827-7 du Code général de la fonction publique, les centres de gestion ont l'obligation de conclure « *des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L. 827-5 dans les conditions prévues à l'article L. 827-4.* ». La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une procédure de mise en concurrence transparente et non discriminatoire.

Le Centre de gestion de la Savoie envisage de lancer, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un organisme compétent et de conclure avec celui-ci, à compter du 1er janvier 2026 et pour une durée de 6 ans, une convention de participation sur le risque « Santé ».

Il est proposé au Conseil d'engager cette procédure étant entendu que l'adhésion du CIAS à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le Cdg73 par délibération, étant précisé qu'après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, le CIAS aura la faculté de ne pas adhérer à la convention de participation souscrite par le Cdg73.

Le comité social territorial, qui s'est tenu le 28 février, a émis un avis favorable sur cette proposition.

Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité, 8 votes POUR approuvent de :

- ***s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « Santé ».***
- ***mandater le Cdg73 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour le risque « Santé »***
- ***s'engager à communiquer au Cdg73 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population en cause.***

1.3 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA CANDIDATE RETENUE AU POSTE D'INFIRMIÈRE À TNC (0.60 ETP)

Le Conseil d'Administration a, par délibération du 23 janvier 2025, créé un poste d'infirmière à TNC, à raison de 21 h / semaine. Le poste a donc été déclaré vacant le 24.01.2025. A l'issue de la période de recrutement, l'unique candidature reçue émane d'un agent contractuel, lequel possède les diplômes et l'expérience requise pour répondre aux besoins de l'EHPAD.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant avec le candidat retenu.

Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité autorisent le Président à signer ledit contrat, et ce à compter du 1^{er} Avril 2025. 8 votes POUR.

1.4 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC LA CANDIDATE RETENUE AU POSTE D'INFIRMIERE A TC

L'EHPAD compte parmi ses effectifs un poste d'infirmière en soins généraux à temps complet. L'agent titulaire du poste a fait valoir ses droits à la retraite. Le poste a donc été déclaré vacant le 24.01.2025. A l'issue de la période de recrutement, l'unique candidature reçue émane d'un agent contractuel, lequel possède les diplômes et l'expérience requise pour répondre aux besoins de l'EHPAD.

Il convient donc d'autoriser le Président à signer le contrat correspondant avec le candidat retenu.

Les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité autorisent le Président à signer ledit contrat, et ce à compter du 1^{er} Avril 2025. 8 votes POUR.

1.5 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.04.2025

Le Conseil d'Administration a, depuis sa séance du 30 avril 2024 :

- Créé un poste permanent de kinésithérapeute à mi-temps (délibération n° 2024-047 du 10.12.2024) à compter du 01.02.2025,
- Créé un poste permanent d'aide-soignante à temps non complet, à raison de 31.5 h / semaine (délibération n° 2024-048 du 10.12.2024) à compter du 01.02.2025,
- Créé un poste permanent d'agent social à temps complet (délibération n° 2024-049 du 10 décembre 2024) à compter du 01.02.2025,
- Créé deux postes permanents d'infirmière en soins généraux, à temps non complet de 0.50 et 0.60 ETP (délibération n° 2025-006 du 23.01.2025), à compter du 01.04.2025,
- Supprimé 2 postes permanents d'aide-soignante à temps non complet, à raison de 0.30 et 0.60 ETP (délibération n° 2025-008 du 23.01.2025),
- Supprimé un poste permanent de kinésithérapeute, à raison de 14 h / semaine (délibération n° 2025-007 du 23.01.2025).

Il convient donc de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

	Catégorie	Service	Nbre de postes	Temps de travail
Filière administrative				
Attaché (ouvert aux 3 grades)	A	Administration	1	35
Rédacteur (ouvert aux 3 grades)	B	Administration	1	35
Adjoint administratif ouvert aux 3 grades	C	Administration	1	35
Adjoint administratif ouvert aux 3 grades	C	Administration	1	17h30

Sous total			4	
Filière technique				
Adjoint technique (ouvert aux 3 grades)	C	Service restauration	1	35
Agent de maîtrise (ouvert aux 2 grades)	C	Service restauration	1	35
Sous total			2	
Filière Animation				
Adjoint d'animation (ouvert aux 3 grades)	C	Animation	1	
Sous total			1	
Filière sociale				
Agent social (ouvert aux 3 grades)	C	Service hôtelier	3	35
Agent social (ouvert aux 3 grades)	C	Service hôtelier	10	35
Agent social (ouvert aux 3 grades)	C	Service hôtelier	1	31,5
Agent social (ouvert aux 3 grades)	C	Service hôtelier	1	24,5
Agent social (ouvert aux 3 grades)	C	Service hôtelier	1	17,5
Agent social (ouvert aux 3 grades)	C	Service hôtelier	1	28
Agent social (ouvert aux 3 grades)	C	Service hôtelier	1	35
Sous total			18	
Filière médico-sociale				
Kinésithérapeute (ouvert aux 2 grades)	A	Service soins	1	17,5
Kinésithérapeute (ouvert aux 2 grades)	A	Service soins	0	14
Psychologue de classe normale (ouvert aux 2 grades)	A	Service soins	1	14
Infirmière en soins généraux (ouvert aux 3 grades)	A	Service soins	1	35
Infirmière en soins généraux (ouvert aux 3 grades)	A	Service soins	1	17,5
Infirmière en soins généraux (ouvert aux 3 grades)	A	Service soins	1	21
Cadre territorial de santé paramédical (ouvert aux 3 grades)	A	Direction	1	35
Cadre territorial de santé paramédical (ouvert aux 3 grades)+1	A	Service soins	1	35
Infirmière de classe supérieure (ouvert aux 2 grades)	B	Service soins	1	28
Infirmière en soins généraux	A	Service Soins	1	35
Infirmière en soins généraux (ouvert aux 3 grades)	A	Service Soins	1	35
Aide-soignant (ouvert aux 2 grades)	B	Service soins	6	35
Aide-soignant (ouvert aux 2 grades)	B	Service soins	0	21
Aide-soignant (ouvert aux 2 grades)	B	Service soins	1	31,5
Aide-soignant (ouvert aux 2 grades) +	B	Service soins	1	17,5
Aide-soignant (ouvert aux 2 grades)	B	Service soins	0	10,5
Aide-soignant (ouvert aux 2 grades)	B	Service soins	1	31,5
Aide-soignant (ouvert aux 2 grades)	B	Service soins	2	35
Sous total			21	
TOTAL postes permanents			46	

Avec 8 votes POUR, les membres du Conseil d'Administration à l'unanimité approuvent le tableau des emplois permanents tel que présenté.

2. FINANCES

2.1 BUDGET PRINCIPAL CIAS – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil d'Administration,

Après s'être assuré que le comptable public, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2024.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

Avec 8 votes POUR, les membres du Conseil d'Administration approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2024.

2.2 BUDGET PRINCIPAL CIAS - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le compte administratif de l'exercice 2024 du CIAS est établi comme suit :

Budget de fonctionnement / CA 2024 / CIAS hors EHPAD

		BP 2024	CA 2024	Observations
D DEPENSES		113 866,86	93 248,71	
011	Charges à caractère général	6 520,00	2 107,48	
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	0,00	
60636	Vêtements de travail	4 640,00	0,00	
6064	Fournitures non stockées	0,00	218,40	Conservation des données / Divers
611	Contrats de prestations de services	300,00	320,22	
6232	Fêtes et cérémonies	700,00	1 235,97	Cadeaux Noël agents
6236	Catalogues et imprimés	0,00	0,00	
6234	Réceptions	200,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements, missions	100,00	0,00	
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00	
6281	Cotisations	400,00	332,89	Frais pédagogiques UNCCAS
6288	Autres services extérieurs	180,00	0,00	
012	Charges de personnel	105 860,00	89 662,02	Personnel Direction Action Sociale
6332	Cotisations FNAL	210,00	40,84	
6336	Cotisations CNFPT	1 510,00	988,55	
6338	Autres impôts et taxes	190,00	38,88	
64111	Personnel titulaire	25 420,00	39 402,41	
64112	Personnel titulaire - SFT	900,00	0,00	
64113	Personnel titulaire - NBI	0,00	1 567,07	
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	8 800,00	23 543,44	
64131	Personnel non titulaire	25 000,00	0,00	
64138	Autres indemnités	12 000,00	0,00	
6451	Cotisations URSSAF	15 000,00	5 855,10	
6453	Cotisations retraite	10 100,00	13 373,24	
6454	Cotisations ASSEDIC	1 460,00	0,00	
6455	Cotisations assurances du personnel	2 300,00	2 488,45	Assurance Reylens
6458	Cotisations autres organismes	0,00	107,04	
6475	Visites médicales	80,00	0,00	
6478	CNAS	420,00	217,00	
6488	Autres charges	2 470,00	2 040,00	Tickets restaurant
65	Autres charges de gestion courante	8,86	1,21	
65888	Autres	8,86	1,21	Cotisation DGFIP
66	Charges financières	0,00	0,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 478,00	1 478,00	
6811	Dotations aux immobilisations corporelles	1 478,00	1 478,00	Amortissement Peugeot 208 / Informatique
R RECETTES		113 866,86	113 908,88	
002	Résultat de fonctionnement reporté	16 566,86	16 566,86	
013	Atténuation de charges	1 300,00	771,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00	771,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales	300,00	0,00	
74	Subventions et participations	96 000,00	96 000,00	
74751	GFP de rattachement	96 000,00	96 000,00	Subvention d'équilibre COVA
75	Autres produits de gestion courante	0,00	1,02	
7588	Autres produits de gestion courante	0,00	1,02	
77	Produits exceptionnels	0,00	570,00	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance	0,00	570,00	
Résultat de l'exercice		-16 566,86	4 093,31	
Résultat de clôture		0,00	20 660,17	

Budget d'investissement / CA 2024 / CIAS hors EHPAD				
		BP 2024	CA 2024	Observations
D	DEPENSES	11 431,21	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	Provision
21	Immobilisations corporelles	11 431,21	0,00	Provision
R	RECETTES	11 431,21	11 431,21	
002	Résultat d'investissement reporté	9 953,21	9 953,21	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	PV
10222	Dotations, fonds divers	0,00	0,00	FCTVA
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 478,00	1 478,00	Amortissements
	Résultat de l'exercice	-9 953,21	1 478,00	
	Résultat de clôture	0,00	11 431,21	

Ce compte administratif est conforme au compte de gestion tenu par Madame le Comptable Public.

Le Président quitte la salle, la Présidence est assurée par Mme Sylviane DUCHOSAL.

Les membres du Conseil d'Administration, hors présence du Président, valident le compte administratif 2024 du CIAS, avec 7 votes POUR.

La Présidence est reprise par M. Lucien SPIGARELLI.

2.3 BUDGET PRINCIPAL CIAS – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024

Le compte administratif fait apparaître les données suivantes :

Affectation résultat 2024 / Budget CIAS	
	TOTAL
Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice (A)	16 566,86 €
Report à nouveau N-1 (B)	4 093,31 €
Résultat à effectuer (A+B)	20 660,17 €

Le Conseil d'Administration du CIAS à l'unanimité, 8 votes POUR, décide d'affecter au budget 2025, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- ***L'excédent de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « résultat de fonctionnement reporté » : 20 660.17€***

2.4 BUDGET PRINCIPAL CIAS - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Budget de fonctionnement / CA 2025 / CIAS hors EHPAD						
		BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2025 BP 2024	Observations
D DEPENSES		113 866,86	93 248,71	142 760,17	49 511,46	
011 Charges à caractère général		6 520,00	2 107,48	4 627,17	2 519,69	
60636	Vêtements de travail	4 640,00	0,00	0,00	-4 640,00	
6064	Fournitures non stockées	0,00	218,40	300,00	300,00	Conservation des données / Divers
611	Contrats de prestations de services	300,00	320,22	2 925,00	2 625,00	Adhésion FORESTENER (Réseau de chaleur)
6232	Fêtes et cérémonies	700,00	1 235,97	700,00	0,00	Cadeaux Noël agents
6234	Réceptions	200,00	0,00	200,00	0,00	
6251	Voyages et déplacements, missions	100,00	0,00	102,17	2,17	
6281	Cotisations	400,00	332,89	400,00	0,00	Frais pédagogiques UNCCAS
6288	Autres services extérieurs	180,00	0,00	0,00	0,00	Pas de formation prévue
012 Charges de personnel		105 860,00	89 662,02	136 650,00	46 987,98	Personnel Direction Action Sociale
6332	Cotisations FNAL	210,00	40,84	300,00	90,00	
6336	Cotisations CNFPT	1 510,00	988,55	1 420,00	-90,00	
6338	Autres impôts et taxes	190,00	38,88	180,00	-10,00	
64111	Personnel titulaire	25 420,00	39 402,41	56 200,00	30 780,00	DPS recrutée en 07/24 est titulaire de la FP
64112	Personnel titulaire - SFT	900,00	0,00	0,00	-900,00	
64113	Personnel titulaire - NBI	0,00	1 567,07	2 370,00	2 370,00	
64118	Personnel titulaire - Autres indemnités	8 800,00	23 543,44	38 590,00	29 790,00	
64131	Personnel non titulaire	25 000,00	0,00	0,00	-25 000,00	DPS recrutée en 07/24 est titulaire de la FP
64138	Autres indemnités	12 000,00	0,00	0,00	-12 000,00	
6451	Cotisations URSSAF	15 000,00	5 855,10	9 100,00	-5 900,00	
6453	Cotisations retraite	10 100,00	13 373,24	21 460,00	11 360,00	
6454	Cotisations ASSEDIC	1 460,00	0,00	0,00	-1 460,00	
6455	Cotisations assurances du personnel	2 300,00	2 488,45	3 650,00	1 350,00	Assurance Reylens
6458	Cotisations autres organismes	0,00	107,04	240,00	240,00	
6475	Visites médicales	80,00	0,00	0,00	-80,00	
6478	CNAS	420,00	217,00	440,00	20,00	
6488	Autres charges	2 470,00	2 040,00	2 700,00	230,00	Tickets restaurant
65 Autres charges de gestion courante		8,86	1,21	5,00	3,79	
65888	Autres	8,86	1,21	5,00	-3,86	Cotisation DGFIP
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections		1 478,00	1 478,00	1 478,00	0,00	
6811	Dotations aux immobilisations corporelles	1 478,00	1 478,00	1 478,00	0,00	Amortissement Peugeot 208 / Informatique
R RECETTES		113 866,86	113 908,88	142 760,17	28 851,29	
002 Résultat de fonctionnement reporté		16 566,86	16 566,86	20 660,17	4 093,31	
013 Atténuation de charges		1 300,00	771,00	1 300,00	529,00	
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	1 000,00	771,00	1 000,00	0,00	
6479	Remboursements sur autres charges sociales	300,00	0,00	300,00	0,00	
74 Subventions et participations		96 000,00	96 000,00	120 800,00	24 800,00	
74751	GFP de rattachement	96 000,00	96 000,00	120 800,00	24 800,00	Subvention d'équilibre COVA
75 Autres produits de gestion courante		0,00	1,02	0,00	-1,02	
7588	Autres produits de gestion courante	0,00	1,02	0,00	0,00	
77 Produits exceptionnels		0,00	570,00	0,00	-570,00	
773	Mandats annulés ou atteints par la déchéance	0,00	570,00	0,00	0,00	
Résultat de l'exercice		-16 566,86	4 093,31	-20 660,17	-24 753,48	
Résultat de clôture		0,00	20 660,17	0,00	-20 660,17	

Budget d'investissement / CA 2025 / CIAS hors EHPAD						
		BP 2024	CA 2024	BP 2025	BP 2024	Observations
D	DEPENSES	11 431,21	0,00	62 909,21	51 478,00	
	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	6 970,00	6 970,00	Emprunt PV
	21 Immobilisations corporelles	11 431,21	0,00	55 939,21	44 508,00	Projet PV
R	RECETTES	11 431,21	11 431,21	62 909,21	51 478,00	
	002 Résultat d'investissement reporté	9 953,21	9 953,21	11 431,21	21 384,42	
	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00	PV
	10222 Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	FCTVA
	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	
	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 478,00	1 478,00	1 478,00	0,00	Amortissements
	Résultat de l'exercice	-9 953,21	1 478,00	-11 431,21	-1 478,00	
	Résultat de clôture	0,00	11 431,21	0,00	0,00	

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le vote du budget primitif 2025 du CIAS.

2.5 BUDGET ANNEXE CIAS DEDIE A L'EHPAD – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024

Le Conseil d'Administration,

Après s'être assuré que le comptable public, a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures en 2024,

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité le compte de gestion 2024 du budget annexe CIAS dédié à l'EHPAD

2.6 BUDGET ANNEXE CIAS DEDIE A L'EHPAD – APPROBATION DE L'ERRD 2024

Le Président rappelle que l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) est établi par l'ordonnateur de l'établissement qui rend ainsi compte annuellement des opérations budgétaires. Il se compose des documents suivants et il est transmis aux tarificateurs au plus tard le 30 avril :

- Une synthèse de l'ERRD par section d'imputation ;
- Un rapport d'activité et financier qui porte sur l'exécution budgétaire de l'exercice ;
- Une annexe sur la capacité d'autofinancement ;
- Une annexe sur l'état de la dette.

Le compte administratif de l'exercice 2024 du budget annexe de l'EHPAD « La Maison du Soleil » est joint en annexe.

Les résultats s'établissent ainsi qu'il suit :

:	
SECTION D'EXPLOITATION	
Titres émis	2 725 003.52 €
Mandats émis	2 757 219.59 €
RESULTAT COMPTABLE D'EXPLOITATION 2024	
Résultat d'exploitation 2024	32 216.07 €

-ERRD par section d'imputation

- Le résultat de la section d'exploitation définit comme les produits et les charges comptabilisés au cours de l'exercice, pour 2024 s'élève à 32 216.07 €

FONCTIONNEMENT				
	Libellé	ERRD 2023	EPRD 2024	ERRD 2024
DEPENSES				
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	313 007,22 €	320 714,00 €	308 482,80 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	31 609,81 €	33 826,00 €	33 944,63 €
SOIN	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	22 499,82 €	23 120,00 €	20 354,78 €
TOTAL DEPENSES GROUPE 1		367 116,85 €	377 660,00 €	362 782,21 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes au personnel (groupe 2)			
	Total dépenses afférentes au personnel	568 828,49 €	514 340,16 €	530 849,70 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	422 826,59 €	411 545,84 €	403 125,90 €
SOIN	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	1 050 078,39 €	1 011 786,00 €	1 010 869,27 €
TOTAL DEPENSES GROUPE 2		2 041 733,47 €	1 937 672,00 €	1 944 844,87 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à la structure (groupe 3)			
	Total dépenses afférentes à la structure	339 072,14 €	382 163,75 €	374 812,71 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	8 389,18 €	14 629,70 €	10 258,15 €
SOIN	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	25 753,54 €	37 435,55 €	32 305,58 €
TOTAL DEPENSES GROUPE 3		373 214,86 €	434 229,00 €	417 376,44 €
TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES		2 782 065,18 €	2 749 561,00 €	2 725 003,52 €
RECETTES				
HEBERGEMENT	Produits de la tarification (groupe 1)			
	Total recettes de la tarification	983 424,59 €	1 026 086,00 €	1 023 770,39 €
DEPENDANCE	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	319 800,64 €	315 544,00 €	325 906,35 €
SOIN	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	856 692,58 €	869 484,00 €	938 689,93 €
TOTAL RECETTES GROUPE 1		2 159 917,81 €	2 211 114,00 €	2 288 366,67 €
HEBERGEMENT	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	210 615,34 €	142 756,00 €	224 748,79 €
DEPENDANCE	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	106 065,55 €	121 644,00 €	65 529,76 €
SOIN	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	232 156,36 €	228 100,00 €	178 538,95 €
TOTAL RECETTES GROUPE 2		548 837,25 €	492 500,00 €	468 817,50 €
HEBERGEMENT	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	4 000,00 €	- €	35,42 €
DEPENDANCE	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	- €	- €
SOIN	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	- €	- €
TOTAL RECETTES GROUPE 3		0,00 €	- €	35,42 €
TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES		2 708 755,06 €	2 703 614,00 €	2 757 219,59 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		-73 310,12 €	-45 947,00 €	32 216,07 €

- La notion de résultat d'investissement au sens classique du terme (titres- mandats d'investissement) n'a plus de sens dans la mesure où l'exploitation, par le biais de la CAF, alimente et participe à la variation du fonds de roulement qui constitue la ligne d'équilibre de l'EPRD.

INVESTISSEMENT				
Article	Libellé	ERRD 2023	EPRD 2024	ERRD 2024
DEPENSES				
HEBERGEMENT				
TITRE 1 (ch 021)	Remboursement des dettes financières			
		4 220,00	7 500,00	2 670,00
TITRE 2 (ch 022)	Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé			
		61 523,75	60 382,61	50 014,50
	Total dépenses d'investissement	65 743,75	67 882,61	52 684,50
SOIN				
TITRE 2 (ch 022)	Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé			
		13 707,24	180,00	2 887,50
	Total dépenses d'investissement	13 707,24	180,00	2 887,50
	TOTAL INVESTISSEMENT DEPENSES	79 450,99	68 062,61	55 572,00
RECETTES				
HEBERGEMENT				
TITRE 1 (ch 027)	Augmentation des capitaux propres			
		6 946,27	26 893,69	26 893,69
TITRE 2 (ch 028)	Augmentation des dettes financières			
		5 240,00	7 500,00	5 000,00
	Total recettes d'investissement	12 186,27	34 393,69	31 893,69
SOIN				
TITRE 2 (ch 028)	Augmentation des dettes financières			
		-	-	2 770,20
	Total recettes d'investissement	-	-	2 770,20
	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES	12 186,27	34 393,69	34 663,89

Dépenses d'équipement

INVESTISSEMENT 2024 - EHPAD D'AIME

Désignation d'un bien	Montant des dépenses prévues	HEB	SOIN	Montant des dépenses réalisées
LICENCE TOVERTAFEL	1 152,00 €	1 152,00 €		1 152,00 €
205-Concessions et droits similaires , brevets, licences ,marques	1 152,00 €	1 152,00 €	0,00 €	1 152,00 €
MITIGEURS DOUCHES THERMOSTATIQUES (10)	3 985,00 €	3 984,96 €		3 984,96 €
MITIGEUR PLONGE CUISINE	1 600,00 €			
REFRIGERATEUR CUISINE	3 156,00 €	3 200,40 €		3 200,40 €
RADIATEUR CHAMBRE	324,00 €	324,43 €		324,43 €
REFRIGERATEUR CANTOU	350,00 €			
LAVEUSE SC351	4 128,00 €	3 894,00 €		3 894,00 €
MICRO ONDES CANTOU		219,99 €		219,99 €
MATERIEL MEDICAL (ELECTROSIMULATEUR)	180,00 €		117,30 €	117,30 €
COUVERTURE PLAID SENSORIEL THERAPEUTIQUE			2 770,20 €	2 770,20 €
2154 - Matériels et outillages	13 723,00 €	11 623,78 €	2 887,50 €	14 511,28 €
BARRIERES MOUSSE POUR LIT	1 290,00 €	1 394,91 €		1 394,91 €
DETECTION LUMIERE VESTIAIRE SOUS SOL	3 655,00 €	3 289,68 €		3 289,68 €
RENOVATION PLAFOND DALLES	1 500,00 €			
CUISINE SALLE TISANERIE	6 350,00 €	6 308,43 €		6 308,43 €
2181 - Installations et agencements	12 795,00 €	10 993,02 €	0,00 €	10 993,02 €
ORDINATEUR IDE / TABLETTE	1 200,00 €	322,91 €		322,91 €
APPAREILS DETC LIGNE 120 - 124	704,00 €			
2183 - Matériels de bureau	1 904,00 €	322,91 €	0,00 €	322,91 €
7 FAUTEUILS DE REPOS	4 395,00 €	4 394,54 €		4 394,54 €
CHAISES 13 CHAMBRES + 12 SALLE MYRTILLE	4 067,00 €	4 066,56 €		4 066,56 €
5 LITS MEDICALISES	10 904,00 €	10 843,74 €		10 843,74 €
MOBILIER DE CHAMBRE - 7 CHAMBRES	10 050,00 €	10 049,34 €		10 049,34 €
2184 - Mobilier	29 416,00 €	29 354,18 €	0,00 €	29 354,18 €
RIDEAU FIBRE + PROJECTEUR SALLE MULTI-SENS	890,00 €			
2188- Autres immobilisations	890,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	59 880,00 €	53 445,89 €	2 887,50 €	56 333,39 €

COMPTE - TITRE 2	DEPENSES PREVUES	DEPENSES REALISEES	DEPENSES BUDGETAIRES	TOTAL
205 Concessions et droits similaires , brevets, licences ,marques	1 152,00 €	1 152,00 €	1 152,00 €	0,00 €
2154 Matériel et outillage	13 723,00 €	14 511,28 €	10 072,86 €	-788,28 €
2181 Installations générales	12 795,00 €	10 993,02 €	11 317,45 €	1 801,98 €
2183 Matériel de bureau	1 904,00 €	322,91 €	842,89 €	1 581,09 €
2184 Mobilier	29 416,00 €	29 354,18 €	29 354,18 €	61,82 €
2088 Autre Immobilisation	890,00 €	0,00 €	162,62 €	890,00 €
TOTAL	59 880,00 €	56 333,39 €	52 902,00 €	3 546,61 €

Capacité d'autofinancement

Capacité d'autofinancement en euros/ ERRD 2024/EHPAD			
Libellé	ERRD 2023	ERRD 2024	
	TOTAL	TOTAL	€ N-1
Recettes d'exploitation			
G1 Produits de la tarification	2 159 917,81	2 288 366,67	128 448,86
G2 Autres produits relatifs à l'exploitation	548 837,25	468 817,50	- 80 019,75
<i>Dont subvention COVA</i>	350 000,00	350 000,00	-
G3 Produits financiers et non encaissables	-	35,42	35,42
Total recettes d'exploitation	2 708 755,06	2 757 219,59	48 464,53
Dépenses d'exploitation			
G1 Dépenses afférentes à l'exploitation courante	367 116,85	362 782,21	- 4 334,64
G2 Dépenses afférentes au personnel	2 041 733,47	1 944 844,87	- 96 888,60
G3 Dépenses afférentes à la structure	373 214,86	417 376,44	44 161,58
Total dépenses d'exploitation	2 782 065,18	2 725 003,52	- 57 061,66
Résultat comptable			
Recettes d'exploitation	2 708 755,06	2 757 219,59	48 464,53
Dépenses d'exploitation	2 782 065,18	2 725 003,52	- 57 061,66
Résultat net	- 73 310,12	32 216,07	105 526,19
Capacité d'autofinancement (après retraitement)			
Résultat net	- 73 310,12	32 216,07	105 526,19
Dotations aux immobilisations incorporelles	-	-	-
Dotations aux immobilisations corporelles	35 709,09	35 032,11	- 676,98
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	-	-	-
Capacité d'autofinancement	- 37 601,03	67 248,18	104 849,21

- **Le résultat de l'exercice 2024 est excédentaire de 32 216.07 €,** en hausse significative par rapport à 2023 de près de 105 500 €.
- La capacité d'autofinancement positive permet de financer les dépenses d'équipement courantes. Ces dernières nécessaires au bon fonctionnement de la structure et à l'amélioration des conditions de vie des résidents, seront financées par les capitaux propres et notamment par la réserve en excédent affecté à l'investissement (Compléments Non Renouvelables engagés en 2020 par l'ARS pour un Plan Pluriannuel d'Investissement).
- Pour mémoire, les autorités de tarification recommandent pour les EHPAD de statut public, non propriétaire du bâti, de dégager un taux de CAF en % des recettes courantes de fonctionnement de l'ordre moyen de 2,5%.

➤ Etat de la dette

A fin 2022, la dette au titre de l'aide versée par le département a été totalement remboursée.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité, hors présence du président, pour arrêter l'ERRD 2024 du budget annexe de l'Ehpad (article L2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales), avec 7 votes POUR.

2.7 BUDGET ANNEXE CIAS DEDIE A L'EHPAD – AFFECTATION COMPLEMENTAIRE DU RESULTAT D'EXPLOITATION ERRD 2023

Par délibération 2024-14 en date du 29 mars 2024, les résultats de l'ERRD du budget de l'EHPAD de l'exercice 2023 ont été affectés de la manière suivante :

Les résultats des sections soins et dépendance étant consolidés représentent un déficit global de -73 310.12 €. Nous proposons d'affecter pour :

- **- 73 310.12 € en report à nouveau (1190) – solde débiteur.**

Or, le service de gestion comptable nous a indiqué que l'établissement « la maison du soleil » étant sous CPOM depuis le 01/01/2022, il convient de reprendre les crédits disponibles du compte 106860 soit la somme de 339 098.43 € pour solder le compte du solde débiteur du compte 1190 soit la somme de 287 981.31 €.

Il est donc proposé de modifier la délibération d'affectation de résultat de l'exercice 2023 de la façon suivante :

Le résultat de section d'hébergement déficitaire de 26 867.92 € ainsi que le résultat de section du soin et de la dépendance déficitaire de 46 442.20 €, diminués du report à nouveau N-1 d'un montant de 214 671.19 € donc le résultat administratif à affecter est de 287 981.31€.

Nous proposons d'affecter le résultat de la façon suivante :

- **-73 310.12 € (résultat de l'exercice 2023) en réserve de compensation des déficits (10686)**
- **-214 671.19 € (report à nouveau N-1) en réserve de compensation des déficits (10686)**

Par suite de cette affectation les soldes sont :

- De 0€ pour le compte 1190 (report à nouveau)
- D'un montant de 51 117.12 € pour le compte 10686 (réserve de compensation des déficits)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

- **-73 310.12 € (résultat de l'exercice 2023) en réserve de compensation des déficits (10686)**
- **-214 671.19 € (report à nouveau N-1) en réserve de compensation des déficits (10686)**

Départ de Mme Michèle BARRIOZ, qui donne pouvoir à Mme Brigitte BETRANCOURT.

2.8 BUDGET ANNEXE CIAS DEDIE A L'EHPAD – AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION ERRD 2024

Le Président rappelle que le Contrat Pluri Annuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) a été conclu avec l'Agence régionale de Santé et le Conseil Départemental de la Savoie le 28 janvier 2022, effectif au 01.01.2022 pour une durée de cinq ans, engendrant des modifications au niveau de la nomenclature et de la décision d'affectation du résultat constaté à la clôture de l'exercice.

Le Président rappelle également que le résultat de la section d'exploitation apparaissant à l'ERRD 2024, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice sans distinction des sections tarifaires.

ERRD 2024/ Section d'exploitation/Ehpad		HEBERGEMENT	DEPENDANCE SOINS	TOTAL
D é p e n s e s	Groupe I : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	308 482,80 €	54 299,41 €	362 782,21 €
	Groupe II : Dépenses afférentes au personnel	530 849,70 €	1 413 995,17 €	1 944 844,87 €
	Groupe III : Dépenses afférentes à la structure	374 812,71 €	42 563,73 €	417 376,44 €
	TOTAL	1 214 145,21 €	1 510 858,31 €	2 725 003,52 €
R e c e t t e s	Groupe I : Produits de la tarification	1 023 770,39 €	1 264 596,28 €	2 288 366,67 €
	Groupe II : Autres produits relatifs à l'exploitation	224 748,79 €	244 068,71 €	468 817,50 €
	Groupe III : Produits financiers et produits non encaissables	35,42 €	- €	35,42 €
	TOTAL	1 248 554,60 €	1 508 664,99 €	2 757 219,59 €
RESULTAT DE L'EXERCICE 2024		34 409,39 €	- 2 193,32 €	32 216,07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'affecter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

- **Reprise de l'excédent constaté de 32 216.07 € au compte 10686- réserve de compensation des déficits**

2.9 BUDGET ANNEXE CIAS DEDIE A L'EHPAD – APPROBATION DE L'EPRD 2025

Le Président expose :

Conformément aux règles de gestion des établissements médicaux sociaux, le Président soumet au vote de l'assemblée l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) pour l'exercice 2025, « EHPAD La Maison du Soleil ».

Le Président souligne que la structure doit faire face à des coûts croissants concernant l'alimentation, les soins liés à la dépendance, les équipements, les dépenses de personnel, les loyers et l'entretien du bâtiment vieillissant. La prévision du déficit en 2025 découle principalement de la stagnation du prix journalier et donc des recettes des séjours, ne permettant plus de couvrir l'accroissement important des charges du personnel et de l'absentéisme.

Il souligne qu'en se projetant sur une activité optimale annexée au tarif hébergement fixé par le département (70.10€ + 6.30€ de ticket modérateur) et à la prévision de la dotation « soin » de l'ARS (+2,30% en 2025), le déficit budgétaire serait toujours existant et ce, malgré une maîtrise responsable des dépenses et un quasi doublement de la subvention d'équilibre en 3 ans (350 000€). Le Président rappelle également qu'au cours de l'échange du 05 mars 2024 avec les tarificateurs une revalorisation pluriannuelle du tarif hébergement a été proposée par la décision d'autorisation budgétaire (DAB) du département, afin de se rapprocher d'un équilibre financier sur la partie hébergement ; revalorisation pluriannuelle débattue et accordée lors du Comité de Vie Sociale (CVS) du 18 mars 2024,

Concernant l'exercice 2025, le tarif d'hébergement journalier selon la DAB du département augmente de 1.10€, pour se conforter à un tarif journalier de 70.10 € qui est statistiquement inférieur au prix médian d'une chambre simple en Savoie. (75.77 € en 2024)

Avec par exemple, une augmentation supplémentaire de 1.70€ comme proposée lors de la proposition financière du 05 mars 2024, les recettes seraient évaluées à + 24 820 € pour la section hébergement.

Les recettes dégagées à moyen terme, doivent permettre de retrouver un équilibre financier sur la partie hébergement, d'augmenter la CAF et de renforcer la capacité à investir.

La priorité reste une qualité de vie et de prise en charge des résidents optimale. C'est pourquoi, les professionnels de l'EHPAD s'appuient sur le projet d'établissement 2023-2028, les objectifs fixés dans le CPOM et les fiches actions découlant de l'évaluation de la qualité de la prise en charge. Il en va de même pour le souhait de maintenir une qualité de vie au travail, levier essentiel du recrutement et gage de bientraitance pour les résidents.

L'objectif de toutes les parties reste l'efficacité économique, de nature à assurer un retour à l'équilibre financier.

Dans l'attente, en complément du rapport d'activité qui sera plus amplement détaillé pour nos partenaires tarificateurs (Département et Agence Régionale de Santé), l'EHPAD « La Maison du Soleil », poursuit la mise en place des actions avec un suivi régulier des indicateurs, en lien avec les éléments négociés lors du CPOM :

Qualité et sécurité de la prise en charge et de l'accompagnement

Politique en faveur des ressources humaines

L'EHPAD dans son environnement

-Dans une volonté d'ouverture vers l'extérieur et afin de valoriser les solutions de répit pour les aidants, des actions sont prévues pour communiquer sur l'accueil temporaire, la place d'accueil en journée et les repas invités.

-Des travaux importants budgétisés par la PGR vont être réalisés sur le bâtiment : remplacement du système d'appels-malade, réparation de la CTA de la cuisine, diagnostic de la chaufferie en continuité du désembouage effectué en 2024.

-L'établissement bénéficie de plusieurs accompagnements financiers à hauteur de 3 808 € pour l'achat de matériel, notamment un plaid sensoriel thérapeutique, permettant d'apaiser les troubles du comportement et favorisant la prise en soin des résidents, porteurs de troubles comportementaux ainsi qu'un rideau de fibres lumineuses pour compléter le matériel thérapeutique de la salle multi sensorielle. Les professionnels de l'établissement ont été formés et accompagnés pour l'utilisation de ce matériel.

-L'EHPAD fabrique depuis le 1er février 2024, des repas en liaison froide pour les enfants du multi-accueil "Amstragram" des Versants d'Aime. Ce fonctionnement optimise les infrastructures existantes, et renforce les liens intergénérationnels.

-Pour améliorer l'accompagnement des résidents et prévenir les risques professionnels, La formation en EHPAD est essentielle pour garantir des soins adaptés.

- La dénutrition et les troubles de la déglutition chez la personne âgée.
- Sensibilisation aux maladies neuro-dégénératives : Maladie d'Alzheimer et apparentée
- Accompagnement à la fin de vie
- Stress et émotions en contexte professionnel : les techniques en pratique
- Gestes de premier secours
- Plan d'action transition écologique par service= objet de bonnes pratiques internes
- Formation aux outils du logiciel Net-Soins

Rapport financier

L'exercice budgétaire est essentiellement marqué par une augmentation des charges du chapitre 012 et une gestion rigoureuse des dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1) qui sont en baisse de 13 727.79€ (3.7%) à 362 782,21 € en 2024

La reconduction des crédits a été effectuée quasiment à l'identique des montants réalisés 2024 sauf pour :

- +1 519.82€ (article 60610- Eau). Augmentation de la redevance suite aux travaux de désembouage en 2024.
- +1 675.14€ (article 60621 - Combustibles et carburants) Provision pour l'inflation sur les carburants.
- + 747.23 (article 6257 – Emballages) Acquisition de nouveaux emballages pour le service alimentation.
- +1 410€ (article 606261-Protections incontinences médicales). Notification d'une hausse de 5%.
- +1 525.30€ (article 6063-Alimentation), contenu de la prise en compte de l'indexation du marché.
- +2 891.47€ (6066- Fournitures médicales) Prise en charge depuis le 01 janvier 2025 par l'établissement des chaussures orthopédiques dans la dotation de soins.
- +649.94€ (article 6262 – Frais de télécommunications). Augmentation suite à un abonnement pour les lignes téléphoniques des appels malade/DECT.
- +921.26€ (article 6281-Prestations blanchissage extérieures). Notification d'une hausse de 5%.
- +880.90€ (article 6251 - Voyages et déplacements). Le plan de formation comprend plus de sessions extérieures et hors CNFPT.

Les dépenses afférentes au personnel (groupe 2), qui représentent plus de 71% de dépenses de fonctionnement sont en hausse de 62 783.96 € (+3 %) à 1 944 844 € en 2024 :

- +4 765€ (article 622312- Autres médecins). Augmentation due au passage au 01.01.2025 des honoraires à 40€ et la prise en charge des chaussures orthopédiques dans la dotation de soins.
- -4 171€ (article 622332– Autres auxiliaires médicaux) contenu de la poursuite de la maîtrise des coûts kiné.
- +64 566 € (masse salariale) expliqué par :
 - La hausse conjoncturelle des cotisations de la CNRACL de 3 %
 - Les évolutions de carrières avec les changements d'échelon et de grades.
 - La démission d'une infirmière en temps plein pour projet professionnel qui va engendrer des remplacements et de l'absentéisme.
 - Le remplacement de 2 agents en longue maladie et un agent en mi-temps partiel thérapeutique.
- -1 030€ (article 6488-Autres charges diverses du personnel). Estimation en baisse suite à l'absentéisme du personnel.

Les dépenses afférentes à la structure (groupe 3) sont en hausse de 16 352.56 € (4%) à 417 376,44 € en 2024 :

- + 6 856,68 € (article 6132–Locations immobilières). Hausse des loyers de l'OPAC (indexés au taux du livret A) et de la taxe foncière à la charge des bailleurs pour les bâtiments de plus de 15 ans.
- -1 150.36 € (article 616– Assurance). Nouveau marché au 01.01.2025.
- + 6 614.39€ (article 61521 - Entretien et réparations bâtiments publics) Provision concernant l'entretien du bâtiment lié à la vétusté.
- + 1 770.84 € (article 61561 – Informatique) Cette augmentation est liée à l'avenant du logiciel de soins concernant la cyber sécurité des données.
- -4 265€ (article 6188–Autres frais divers). Nous n'avons pas de frais dédiés à la formation pour la montée en compétence d'un agent social faisant comme en 2023.
- +3 210.17 € (article 61558 - Autres matériels et outillages) Provision concernant l'entretien du matériel lié à la vétusté.

En comparaison de la perspective de l'inflation économique estimée à 2.7%, et dans une prévision optimale, les recettes de tarification (groupe 1) sont en baisse de 4 744.60 € (-1.00%) à 2 288 366,67 € en 2024 :

- Augmentation de la part usager en hébergement permanent et temporaire en prévision d'une hausse du tarif journalier d'hébergement (+24 820€).

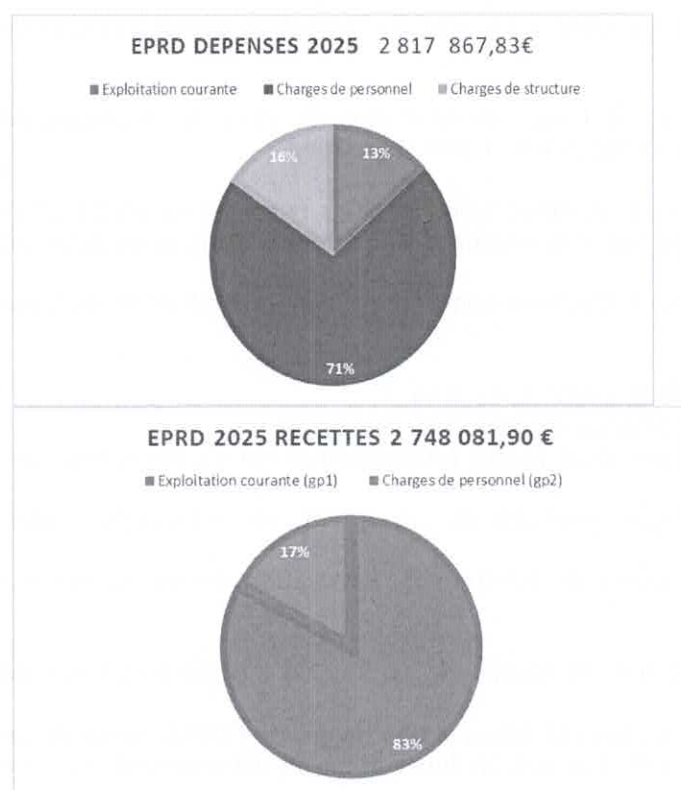
- Provision d'une augmentation des dotations du département d'un taux directeur de 2.3% au 01.04.2025 (+ 5 733,52 €).
- Provision d'une augmentation de l'ARS d'un taux directeur de 2.3 % (Frais de la CNRACL de 3%) (+21 450€).
- Diminution des dotations du département et de l'ARS (provision de 60 082.76€) suite à la compensation des CNR de 2024.

Les autres recettes liées à l'exploitation (groupe 2) sont en baisse de -5 954.62 € (-1.2%) à 468 817,50 € en 2024 :

-Maintien à un niveau élevé de la subvention d'équilibre COVA, comparable à l'année 2024, en forte hausse par rapport à la moyenne de 2018 à 2021 (+140 000€) et à l'exercice 2022 (+50 000€)

-Prévision d'une baisse des autres produits de gestion courante, expliqué par la diminution des repas extérieurs. (-979.51€).

- **EPRD par section d'imputation** (détails page suivante)



FONCTIONNEMENT				
	Libellé	EPRD 2024	ERRD 2024	EPRD 2025
DEPENSES				
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à l'exploitation courante (groupe 1)			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	320 714,00 €	308 482,80 €	317 224,00 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	33 826,00 €	33 944,63 €	35 236,00 €
SOIN	Dépenses afférentes à l'exploitation courante			
	Total dépenses afférentes à l'exploitation courante	23 120,00 €	20 354,78 €	24 050,00 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 1	377 660,00 €	362 782,21 €	376 510,00 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes au personnel (groupe 2)			
	Total dépenses afférentes au personnel	514 340,16 €	530 849,70 €	404 269,76 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	411 545,84 €	403 125,90 €	640 848,11 €
SOIN	Dépenses afférentes au personnel			
	Total dépenses afférentes au personnel	1 011 786,00 €	1 010 869,27 €	962 510,96 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 2	1 937 672,00 €	1 944 844,87 €	2 007 628,83 €
HEBERGEMENT	Dépenses afférentes à la structure (groupe 3)			
	Total dépenses afférentes à la structure	382 163,75 €	374 812,71 €	391 416,30 €
DEPENDANCE	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	14 629,70 €	10 258,15 €	13 562,70 €
SOIN	Dépenses afférentes à la structure			
	Total dépenses afférentes à la structure	37 435,55 €	32 305,58 €	28 750,00 €
	TOTAL DEPENSES GROUPE 3	434 229,00 €	417 376,44 €	433 729,00 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT DEPENSES	2 749 561,00 €	2 725 003,52 €	2 817 867,83 €
RECETTES				
HEBERGEMENT	Produits de la tarification (groupe 1)			
	Total recettes de la tarification	1 026 086,00 €	1 023 770,39 €	1 044 855,16 €
DEPENDANCE	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	315 544,00 €	325 906,35 €	322 633,86 €
SOIN	Produits de la tarification			
	Total recettes de la tarification	869 484,00 €	938 689,93 €	916 133,05 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 1	2 211 114,00 €	2 288 366,67 €	2 283 622,07 €
HEBERGEMENT	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	142 756,00 €	224 748,79 €	78 163,26 €
DEPENDANCE	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	121 644,00 €	65 529,76 €	287 321,95 €
SOIN	Autres produits relatifs à l'exploitation			
	Total recettes autres produits relatifs à l'exploitation	228 100,00 €	178 538,95 €	97 377,67 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 2	492 500,00 €	468 817,50 €	462 862,88 €
HEBERGEMENT	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	- €	35,42 €	805,32 €
DEPENDANCE	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	- €	- €	- €
SOIN	Produits financiers et produits non encaissables			
	Total recettes des produits financiers et produits non encaissables	- €	- €	791,63 €
	TOTAL RECETTES GROUPE 3	- €	35,42 €	1 596,95 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES	2 703 614,00 €	2 757 219,59 €	2 748 081,90 €
	TOTAL FONCTIONNEMENT	-45 947,00 €	32 216,07 €	-69 785,93 €

INVESTISSEMENT

EHPAD/Proposition budgétaire 2025/INVESTISSEMENT 2025 /Dépenses	
	Budget
G2 Acquisition de l'élément de l'actif immobilisé	
CENTRALE ANTICALCAIRE	1 600,00 €
CELLULE DE REFROIDISSEMENT	3 600,00 €
COUPEUR DE MEDICAMENTS	400,00 €
2154 - Matériels et outillages	5 600,00 €
SYSTEME DCT/TELEPHONIE	19 800,00 €
PLACARDS CHAMBRE CANTOU	12 000,00 €
VESTIAIRES AGENTS	1 500,00 €
2181 - Installations et agencements	33 300,00 €
IMPRIMANTE INFIRMIERE	430,00 €
2183 - Matériels de bureau	430,00 €
AMENAGEMENT BUREAU SOIGNANTE AU CANTOU	850,00 €
2 CHAISES ERGONOMIQUES ADMINISTRATIFS	1 500,00 €
5 LITS MEDICALISES	11 770,00 €
MOBILIER DE CHAMBRE - 5 CHAMBRES	8 100,00 €
2184 - Mobilier	22 220,00 €
RIDEAU FIBRE SALLE MULTI-SENS	785,00 €
COUVERTURES POLAIRE	450,00 €
CADRES DECORATION	300,00 €
2188 - Autres immobilisation corporelle	1 535,00 €
TOTAL	63 085,00 €

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la proposition budgétaire EPRD de l'exercice 2025 de l'EHPAD.

3. DECISIONS DU PRESIDENT

Conformément à l'article R123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), lors de sa séance du 03 novembre 2020, le Conseil d'Administration du CIAS a délégué plusieurs de ses attributions au Président ou au Vice-Président (délibération n° 2020-039).

Selon les mêmes dispositions, le Président ou le Vice-Président devront rendre compte, lors de chaque séance du Conseil d'Administration, des décisions prises sur le fondement de ladite délibération.

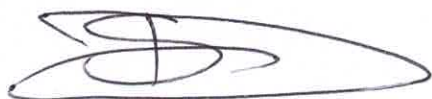
Depuis la séance du Conseil d'Administration du 23 janvier 2025, aucune décision n'a été prise.

4. INFORMATIONS

Après avoir remercié Mme Aurore BRUNOD pour la qualité du travail réalisé, au-delà de la présentation de ce jour, le Président lève la séance à 11h44.

La secrétaire de séance,

Sylviane DUCHOSAL



Le Président,

Lucien SPIGARELLI



C.I.A.S.
LE CHALET - BP 60
73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX